

DÉPARTEMENT : MOSELLE**COMMUNE :
DANNE ET QUATRE VENTS****REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2025****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15
Absents :	3

Date de convocation

24/06/2025

Date d'affichage

02/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq le trente juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB : Maire.**

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, JULLIENNE Michel, FRITSCH Christelle, BAE Laetitia, BRUA Dolorès, MALYK France, WATZKY Lionel, SCHEFFLER Sylvain.

Absents excusés : QUIRIN Jean-Jacques (procuration à Jean-Luc JACOB), André DIEBOLD (procuration à Myriam BENZIDOUR), SANTIAGO Fabrice (procuration à Alain VALENTIN).

Secrétaire de séance : WATZKY Lionel

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance. Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur Lionel WATZKY.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 MARS 2025**

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 3 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Il donne la parole à Monsieur Jean-Jacques SCHEFFLER, 1er Adjoint délégué pour les questions d'environnement, qui présente au Conseil Municipal le rapport 2024.

Le rapport est constitué :

- d'une synthèse de l'année 2024,
- d'une présentation du service
- d'une évaluation de la qualité de service,
- des comptes de la délégation
- d'une partie concernant le délégataire
- d'une partie glossaire
- d'une partie annexe

Après présentation de ce rapport par Monsieur Jean-Jacques SCHEFFLER, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N° 4 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TOUGUEZEUR

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'association TOUGUEZEUR de DANNE ET QUATRE VENTS qui gère le Conseil Local des Jeunes.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide, d'accorder une subvention exceptionnelle de 135,00 € pour l'organisation du tournoi sportif qui a eu lieu le 14 juin 2025.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N° 5 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE VIA LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE PHALSBOURG ET LA CAF DE LA MOSELLE

La Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, les communes associées et la CAF de la Moselle sont engagées depuis plusieurs mois dans une démarche de renouvellement de la convention Territoriale Globale (CTG), à laquelle notre commune a participé au travers du diagnostic et à l'élaboration des enjeux du territoire.

À l'issue de ces travaux préparatoires, la convention devra être présentée au Conseil Communautaire du Pays de PHALSBOURG à l'automne et au Conseil d'Administration de la CAF au mois de décembre 2025.

Notre commune avait déjà pris une délibération en date du 8 novembre 2021 autorisant le Maire a signé cette convention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et ses éventuels avenants ainsi que toutes en rapport avec ce dossier pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N° 6 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL À LA SOCIÉTÉ D'ARBORICULTURE DE DANNE ET QUATRE VENTS ET MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DU JARDIN DES ROSES

Monsieur Michel JULLIENNE, Président de l'association d'arboriculture, concerné par ce débat a quitté la salle avant le débat et le vote.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'en réunion du 17 octobre 1995, la commune avait mis à disposition par convention un terrain communal au profit de la société d'Arboriculture de DANNE ET QUATRE VENTS et environs dont le but était d'y créer un verger arboricole. Il explique que le terrain du jardin des Roses est également entièrement planté par cette association, et entretenu par leurs membres bénévoles.

Cette convention arrive à échéance en octobre 2025, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la renouveler et d'y rajouter le jardin des Roses.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- mettre à disposition de la société d'Arboriculteurs de DANNE ET QUATRE VENTS et environs :
 - une partie du terrain cadastré section 4, parcelle 30, lieudit : village, d'une contenance de 703 m2. Le terrain est mis à disposition de cette association pour la continuité du verger arboricole créé en 1995. Le terrain devra comme les 30 dernières années être entretenu à ses frais.
 - le terrain cadastré section 1, parcelle 243, lieudit : village, d'une contenance de 378 m2. Ce terrain est mis à disposition de cette association pour la plantation de rosiers et l'entretien de ce terrain.
- la mise en place d'une convention à compter du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2055 pour les deux terrains mentionnés ci-dessus.

- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature des pièces à intervenir.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N° 7 : MODIFICATION DES TARIFS DU PÉRISCOLAIRE

Suite à la demande de la responsable du périscolaire souhaitant organiser occasionnellement des soirées à thème, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter un tarif pour le soir après 18 h 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de modifier les tarifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

TARIFS PAR JOUR ET PAR ENFANT		
	Tarif de base extérieurs	Tarif de base DANNE ET QUATRE VENTS avec participation CAF et commune, avant modulation du quotient familial
Matin à partir de 7 h 20	3,00 €	2,00 €
Midi pause de midi avec repas	10,85 €	8,35 €
Midi pause de midi sans repas	5,00 €	2,50 €
Soir jusqu'à 18 h 30 avec goûter	4,50 €	3,00 €
Forfait journée complète 7 h 20 – 18 h 30	16,85 €	11,85 €
Forfait Soirée après 18 h 30 avec repas	11,00 €	8,50 €

- Décide d'appliquer le tarif de base des habitants de DANNE ET QUATRE VENTS pour les enfants du personnel communal.

- Décide qu'uniquement pour les parents ou le parent domiciliés à DANNE ET QUATRE VENTS, les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial (justificatif à produire en début d'année scolaire) suivant le tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF APPLIQUE
Plus de 1 100,00 €	Tarif 4 : Tarif de base
De 761,00 € à 1 100,00 €	Tarif 3 : 8 % de réduction
De 600,00 € à 760,00 €	Tarif 2 : 15 % de réduction
Moins de 599,00 €	Tarif 1 : 30 % de réduction

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N° 8 : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire informe que la commune de DANNE ET QUATRE VENTS doit procéder au recensement de la population pendant la période du 15 janvier au 14 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- charge le Maire de nommer un coordonnateur communal, et un agent recenseur,
- autorise le Maire à établir et à signer les arrêtés de nomination,
- fixe la rémunération de l'agent recenseur selon la réglementation en vigueur et en fonction de la dotation versée par l'INSEE, Il propose de lui reverser intégralement la dotation forfaitaire versée à la commune au titre de l'enquête de recensement.
- approuve l'affectation de la dotation forfaitaire à l'agent recenseur.
- autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N° 9 : DÉNOMINATION D'UN LIEU PUBLIC : JARDIN DES ROSES

Monsieur Michel JULLIENNE, concerné par ce débat a quitté la salle avant le débat et le vote.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. Le Maire propose de donner un nom à un lieu public, à savoir le Jardin des

Roses. Tous les membres du Conseil Municipal sont conscients des heures de travail et de l'investissement de Monsieur Michel JULLIENNE pour ce jardin. Il y passe énormément de temps avec l'aide de ces membres bénévoles.

Il convient, pour faciliter l'adresse du lieu public au niveau de adresse@data.gouv.fr, d'identifier clairement le nom et l'adresse du Jardin des Roses. Monsieur le Maire propose de le dénommer : Jardin des Roses Michel JULLIENNE.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de VALIDER le nom attribué à ce lieu, à savoir : Jardin des Roses Michel JULLIENNE.
- d'y APPOSER une plaque avec ce nom,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N° 10 : SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ADRESS

Cet ordre du jour a été annulé.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N° 11 : MODIFICATION DES TARIFS ET DIVERSES MODALITÉS DE LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Précise** :
 - Que l'espace devant le bar est mis à disposition gratuitement pour les associations de la commune, ainsi que l'Espace Culturel pour l'assemblée générale annuelle des associations communales.
 - Qu'un crédit annuel de 300,00 € est attribué à chaque association locale pour la location de l'Espace Culturel.
 - Que les locations à l'heure seront encaissées trimestriellement.
 - Que lorsque la salle est utilisée pour la pratique de sport ou de danse, il est décidé que les baskets ayant servi à l'extérieur ne peuvent en aucun cas être utilisées dans la salle. Il est expressément demandé aux pratiquants de sport d'utiliser une paire de baskets différentes dans la grande salle. Il est également demandé aux pratiquants de sport de ne pas s'appuyer contre les armoires et les vitres.
 - Qu'aucune majoration ne sera demandée pour les ordures ménagères (incluses dans le tarif).
 - Un montant de 250,00 € sera facturé si le nettoyage complet n'est pas effectué. Un montant de 150,00 € sera facturé si l'annulation de la salle intervient moins d'un mois avant la date prévue dans le contrat.
 - Que le week-end commence le vendredi soir au dimanche soir.
 - Que le locataire devra fournir, à la remise des clés, une attestation d'assurance RC
 - Que la réservation sera effective après la signature du contrat et du règlement intérieur,
 - Décide de ne plus louer l'Espace Culturel à des extérieurs n'étant pas domiciliés dans une des communes de la Communauté des Communes du Pays de PHALSBOURG,
 - **Décide** de louer gratuitement l'Espace Culturel à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles pour l'organisation des collectes,
 - **Décide** de louer pour 50,00 € l'Espace Culturel aux Associations communales pour une activité annuelle interne qui sera uniquement réservée aux adhérents et leur famille proche (conjointes et enfants),
 - **Décide** d'appliquer le tarif de 20,00 € l'heure pour l'utilisation de l'Espace Culturel par l'association GYMNASTICA pour la pratique de leur sport plusieurs fois par semaine,
 - **Décide** des tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} juillet 2025 (pour tous les nouveaux contrats signés à compter de cette date), à savoir :

	Tarifs salle + bar	Majoratio n pour la cuisine	Majoration pour la vaisselle de table	Majoration hivernale entre le 1 ^{er} octobre et le 31 mars
Le week-end : particuliers de la commune	270,00 €	70,00 €	/	40,00 €
Le week-end : Associations de la commune	220,00 €	70,00 €	/	40,00 €
Une journée : particuliers et associations de la commune (*)	100,00 €	35,00 €	/	20,00 €
La ½ journée : particuliers et associations de la commune (*)	50,00 €	18,00 €	/	10,00 €
Forfait horaire : associations de la commune (activités récurrentes pendant l'année)	5,00 €	/	/	/
Le week-end : extérieurs à la commune	400,00 €	100,00 €	25 € pour 50 couverts (maxi 150 couverts)	50,00 €
Une journée : extérieurs à la commune (*)	200,00 €	50,00 €	25 € pour 50 couverts (maxi 150 couverts)	30,00 €
La ½ journée : extérieurs à la commune (*)	100,00 €	25,00 €	25 € pour 50 couverts (maxi 150 couverts)	15,00 €
Forfait horaire : associations extérieures (activités récurrentes pendant l'année)	25,00 €	/	/	/

(*) sauf week-end et jours fériés

Tout litige éventuel sera réglé par décision du Maire qui tranchera en toute impartialité.

Les diverses modalités de location seront formalisées dans un contrat de location.

- décide de facturer tout matériel manquant ou cassé, selon les tarifs ci-dessous :

Équipements	Prix de remplacement unitaire TTC
Assiettes à dessert « associations »	3,00 €
Assiettes creuses « associations »	4,00 €
Assiettes plates «banquet» 24 cm	3,20 €
Assiettes plates «banquet» 27 cm	4,60 €
Assiettes plates « associations »	4,00 €
Bacs inox 9,0 l	12,50 €
Bacs inox grands 30 l	27,10 €
Bacs inox perforés	10,00 €
Bacs inox petits 8,5 l	12,30 €
Bacs plastique 13 litres	7,50 €
Bacs plastique 19,5 litres	9,00 €
Balais brosse plonge	15,00 €
Bac roulant ménage + balais serpillière	70,00 €
Balais	10,00 €
Balayette + pelle	5,00 €
Bouilloire électrique	30,00 €
Cafetière 12 tasses	48,50 €
Carafons 100 cl	10,00 €
Casserole inox 24 cm	23,80 €
Casserole inox 18 cm	16,60 €
Casier verres machine à laver	20,00 €

Casier couverts machine à laver	5,00 €
Casier grand modèle plonge	50,00 €
Casier moyen modèle plonge	20,00 €
Cendrier mural	75,90 €
Chaises	50,00 €
Chariot tables rondes	250,00 €
Chariot tables rectangulaires	200,00 €
Chariot de desserte	140,00 €
Chariot haut pour grilles four	250,00 €
Ciseaux inox 22 cm	5,60 €
Clés	95,00 €
Consigne bouteille C02	93,00 €
Corbeilles à pain ovales	2,40 €
Coupes à dessert « banquet »	2,60 €
Couteau chef 20 cm	18,30 €
Couteau chef 30 cm	25,90 €
Couteau filet sole 18 cm	19,70 €
Couteau tranchelard 30 cm	33,70 €
Couteaux à dessert	2,30 €
Couteaux à pain inox	3,00 €
Couteaux de table inox	2,20 €
Couteaux éplucheurs 6 cm	0,90 €
Couteaux office 9 cm	7,80 €
Couvercle pour fait-tout inox 28 cm	7,50 €
Couvercle pour fait-tout inox 45 cm	37,30 €
Couvercles bacs plastique	6,30 €
Cuillères à café inox	1,00 €
Cuillères à soupe inox	1,40 €
Doseur Picon 4 cl	5,30 €
Diable chaises	250,00 €
Écumoire inox 12 cm	5,80 €
Fait-tout inox 28 cm	38,40 €
Fait-tout inox 45 cm sans couvercle	94,80 €
Flûtes à champagne « associations » 15 cm	2,20 €
Flûtes à champagne « banquet »	2,20 €
Fouet inox 25 cm	6,40 €
Fouet inox 35 cm	8,00 €
Fouet inox 50 cm	9,50 €
Fourchette grande	12,40 €
Fourchette inox 46 cm	13,60 €
Fourchettes de table inox	1,40 €
Glacettes isothermes transparentes	12,00 €
Grand balai à franges	120,00 €
Grilles four	16,00 €
Grilles réfrigérateur	15,00 €
Légumiers inox 22 cm	6,20 €
Louche inox 12 cm	18,10 €
Louche inox 40 cm	29,00 €
Louche inox service soupe	6,50 €
Manche à vis fibre de verre 1,40 m	11,20 €
Ménagères sel / poivre	3,80 €
Ouvre boîte de table	15,00 €
Ouvre-boîte titan	300,00 €
Passoire inox 40 cm	28,90 €

Passoire inox chinois ronde 22 cm	13,60 €
Pelle à tarte inox	9,70 €
Percolateur à café 100 tasses	290,00 €
Pichets isothermes inox	16,60 €
Pinces feuille de chêne inox 23 cm	2,70 €
Pinces jumbo inox 40 cm	4,00 €
Planche à découper 60 x 40 cm	22,50 €
Planche à découper 30 x 40 cm	16,20 €
Plat ovale inox 41 cm	5,40 €
Plats ronds en grès 33 cm	9,50 €
Poubelle 50 litres	26,50 €
Poubelle 15 l	16,20 €
Poubelle à pédales	16,50 €
Poubelle inox à pédale plonge	150,00 €
Raclette sol 75 cm	13,10 €
Racloir coupe pate	1,70 €
Ramasse frites rectangulaire plastique	5,80 €
Râpe inox	16,20 €
Saladiers « banquet » 25 cm	9,10 €
Saladier terre cuite	15,00 €
Saladiers verre 20 cm	3,40 €
Saladiers verre 28 cm	4,70 €
Seau 12 l	3,60 €
Soucoupes tasses à café « associations »	1,60 €
Soucoupes tasses à café « banquet »	1,60 €
Spatule inox 25 cm	8,30 €
Spatule inox ajourée 47 cm	9,00 €
Sucriers « banquet » 11 x 11	3,10 €
Tables rectangulaires	264,00 €
Tables rondes	274,00 €
Tasses à café « associations »	3,00 €
Tasses à café « banquet »	4,50 €
Tasses à thé	7,30 €
Tire-bouchon inox	8,10 €
Trousse 1 ^{ère} urgence	32,90 €
Verres à bière	3,00 €
Verres à eau « banquet » forme gobelet	3,20 €
Verres à schnaps 6cl	1,10 €
Verres à vin « banquet » 25 cl	4,00 €
Verres à vin « banquet » 32 cl	4,50€
Verres ballon « associations » 12 cl	2,00 €
Verres ballon « associations » 19 cl	2,00 €

Cette délibération annule les délibérations prises antérieurement.

/

N° 12 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PHALSBourg :
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Cet ordre du jour a été annulé.

/

N° ordre	OBJET
1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025
3	Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024
4	Subvention exceptionnelle à l'association TOUGUEZEUR

5	Renouvellement de la convention territoriale globale via la Communauté des Communes du Pays de PHALSBOURG et la CAF de la Moselle
6	Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un terrain communal à la société d'arboriculture de DANNE ET QUATRE VENTS et mise à disposition du terrain du Jardin des Roses
7	Modification des tarifs du périscolaire
8	Recensement de la population
9	Dénomination d'un lieu public : Jardin des Roses
10	Subvention au profit de l'association ADRESS
11	Modification des tarifs et diverses modalités de location de l'Espace Culturel
12	Communauté de communes du Pays de PHALSBOURG : nombre de conseillers communautaires

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, JULLIENNE Michel, FRITSCH Christelle, BAE Laetitia, BRUA Dolorès, MALYK France, WATZKY Lionel, SCHEFFLER Sylvain.

Jean-Luc JACOB, Maire	
Lionel WATZKY, secrétaire de séance	